

Vendre en ligne en France en 2026 : ta check-list

10 obligations vérifiées sur leurs sources le 15 octobre 2026. Coche au fur et à mesure.

☐ 1. Afficher qui vend

Ton nom (suivi de « EI » si tu es entrepreneur individuel) ou ta société, ton adresse, un e-mail et un téléphone, ton numéro d'immatriculation, le responsable de la publication et ton hébergeur, sur une page « Mentions légales ». Aucune exception pour un vendeur en ligne ; jusqu'à 75 000 € d'amende pour une entreprise individuelle. Source : [Service-public, obligations d'un site de vente en ligne \(vérifiée le 13/10/2026\)](#).

☐ 2. Connaître ton seuil de TVA

Le seuil unique de 25 000 € a été abandonné. En 2026, la franchise s'applique jusqu'à 85 000 € de ventes et 37 500 € de prestations de services (seuils majorés : 93 500 € et 41 250 €). Sources : [Service-public, franchise en base de TVA \(vérifiée le 01/01/2026\)](#) ; [Service-public, abrogation du seuil unique de 25 000 € \(05/11/2025\)](#).

☐ 3. Ventes à des particuliers dans l'UE : surveiller les 10 000 €

Au-delà de 10 000 € par an de ventes à distance et de services électroniques à des particuliers d'autres pays de l'UE, c'est la TVA du pays du client qui s'applique, déclarée via le guichet unique OSS. Source : [Commission européenne, guichet unique TVA \(OSS\)](#).

☐ 4. Adhérer à un médiateur de la consommation

Obligatoire dès que tu vends à des particuliers. Son nom et ses coordonnées doivent figurer sur ton site et dans tes conditions de vente. Amende jusqu'à 3 000 € pour une personne physique. Sources : [Services Publics+, obligations du professionnel](#) ; [Liste officielle des médiateurs \(05/10/2026\)](#).

☐ 5. Installer la fonction de rétractation

Depuis le 19 juin 2026 : un lien « Renoncer au contrat ici » visible pendant tout le délai, une étape de confirmation, puis un accusé de réception daté envoyé sans délai. Sources : [economie.gouv.fr, droit de rétractation \(19/06/2026\)](#) ; [HLC Avocats, transposition du bouton de rétractation](#).

☐ 6. Annoncer clairement les 14 jours (contenu numérique)

Ton client a 14 jours pour se rétracter. Pour un fichier livré tout de suite, il ne les perd que s'il demande l'accès immédiat, renonce expressément à son droit (deux cases séparées, non cochées d'avance) et reçoit une confirmation écrite. Accepter les CGV ne suffit pas. Attention : si tu vends avec Stripe Managed Payments, les conditions de Link accordent 14 jours même après l'accès, et ce sont elles qui priment : annonce alors les 14 jours. Sources : [justice.fr, achat à distance et droit de rétractation \(mise à jour le 01/01/2026\)](#) ; [Conditions de Link, « Sold Through Link Terms » \(mises à jour le 30/09/2026\)](#).

☐ 7. Archiver les contrats de 120 € et plus

Une vente en ligne de 120 € ou plus t'oblige à conserver le contrat pendant 10 ans (à compter de la vente si la livraison est immédiate) et à le rendre accessible à ton client à tout moment, sur simple demande. Garde la version de tes conditions du jour de chaque vente. Source : [Service-public, conservation du contrat conclu par voie électronique \(vérifiée le 10/05/2023\)](#).

☐ 8. Préparer la facture électronique

Les entreprises assujetties à la TVA établies en France doivent pouvoir recevoir des factures électroniques depuis le 1er septembre 2026 ; les micro-entreprises devront en émettre à partir du 1er septembre 2027. Source : [Ministère de l'Économie, calendrier de la facturation électronique](#).

☐ 9. Retirer le lien vers la plateforme européenne des litiges

Elle a été supprimée : y renvoyer induit ton client en erreur. Source : [Règlement \(UE\) 2024/3228](#).

☐ 10. Dire quand ton client parle à une IA

Depuis le 2 août 2026, un assistant ou un agent conversationnel doit indiquer qu'il est une IA (AI Act, article 50). Source : [Commission européenne, FAQ sur l'article 50 de l'AI Act \(24/07/2026\)](#).

Information générale, pas un conseil juridique personnalisé. Rédigé avec l'aide de l'IA et relu avant publication. Vérifie ta page gratuitement : ss2ee2.netlify.app/verifier.html · Pensé, puis vérifié.